

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical  
du mercredi 26 juin 2019 à Eguzon-Chantôme**

**Etaient présents, excusés Mmes et MM. Les délégués :**

**Communauté de Communes Brenne Val de Creuse**

Nom	Prénom	Observations
BERNARD	René	Remplacé par un membre suppléant M. CHEZEAUX Jean-Louis
DEJOLLAT	Daniel	
GOMBERT	Annick	A donné pouvoir à Mme VACHAUD Edith
HERVO	Dominique	
JACQUET	Alain	Excusé - A donné pouvoir à M. DEJOLLAT Daniel
LIAUDOIS	Michel	
MERJOT	Claude	Remplacé par un membre suppléant Mme MOINEREAU Marie-Thérèse
PINLON	Roland	A donné pouvoir à M. PLANTUREUX Guy
PLANTUREUX	Guy	
STERVINO	Frédéric	Remplacé par un membre suppléant M. DEFEZ Gérard
VACHAUD	Edith	
LERAT	Catherine	Membre suppléant - Excusée

**Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse**

Nom	Prénom	Observations
ARNAUD	Jean-Paul	Remplacé par un membre suppléant M. NORMAND Gérard
BLIN	Jean-Claude	
BONNET	Maurice	
GIRAUD	Jocelyne	
MONÉ	Jean-Michel	Remplacé par un membre suppléant M. PERROT Lionel
NANDILLON	Jean-Pierre	Excusé
SCHMITT	Jean-Marc	A quitté la réunion à 11 heures

**Communauté de Communes Marche d'Occitane Val d'Anglin**

Nom	Prénom	Observations
BAILLARGEAT	Bertrand	
BOURGOIN	Marcel	Remplacé par un membre suppléant Mme DEJOIE Christine
GOURLAY	Philippe	
LAROCHE	Laurent	
LÉON	Michel	
GARCIA	Martine	Membre suppléant - Est arrivée à 10 heures 15

**Communauté de Communes Cœur de Brenne**

Nom	Prénom	Observations
BOISLAIGUE	Christian	
BURDIN	Maurice	Remplacé par un membre suppléant Mme MELIN Annick
CAMUS	Jean-Louis	
MARCQ	Jean-Louis	
POTIER	Alain	Membre suppléant

### Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

Nom	Prénom	Observations
GUIGNEDOUX	Jean	
VIDAL	Claude	Remplacé par un membre suppléant M. CHARRET Thierry
VILLIERE	Chantale	
RIAUTÉ	Jean-François	Membre suppléant - Excusé

### Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

Nom	Prénom	Observations
AUJEAN	Bernard	Remplacé par un membre suppléant M. SIKORA Antoine

### Communauté de Communes Chatillonnais en Berry

Nom	Prénom	Observations
VERON	Pierre	Absent

### Communauté de Communes Monts et Vallée Ouest Creuse

Nom	Prénom	Observations
CARPENTIER	Jean-Claude	
DUFOUR	Thierry	Membre suppléant - Excusé

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2019
- Modalités d'intervention du SMABCAC sur les actions rivières
- Présentation et validation du programme de l'Anglin
- Point sur les bassins versants de la Creuse et de la Claise
- Projet de cotisations 2020
- Projet de règlement intérieur
- Indemnité du receveur
- Délégation au Président

Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président du SMABCAC, ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et en indiquant les pouvoirs donnés pour cette réunion.

### Approbation du compte-rendu du 12 avril 2019

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour. Monsieur le Président consulte le Comité Syndical pour apporter des remarques ou des modifications au compte-rendu du Comité Syndical du 12 avril 2019. Aucune observation n'est formulée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

## Modalités d'intervention du SMABCAC sur les rivières

Le SMABCAC se doit de définir ses modalités d'intervention sur les cours d'eau et principalement sur les seuils pour pouvoir engager les projets sur les différents bassins versants. La réglementation et notamment l'article L 214-17 du Code de l'Environnement classe une partie des cours d'eau en 2 listes. Les cours d'eau situés en liste 2 imposent aux propriétaires de seuils d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Les délais de mise en conformité étaient de 2017 pour la majorité des seuils avec une dérogation jusqu'en 2022 pour les ouvrages qui sont rentrés dans les différents projets de contrats territoriaux sur les bassins versants.

Sur les phases d'études, suivant les projets, il est envisageable d'obtenir entre 50% et 90% d'aides. Il est proposé que le SMABCAC prenne en charge le montant restant à charge avec un montant maximum de 5 000 € HT par ouvrage. Entre 20 et 30 seuils ont été intégrés dans les projets de restauration de la continuité écologique. Les différents projets font ressortir un estimatif de 92 000 € HT pour les 3 bassins versants (estimation des études par les différents bureaux d'études).

Pour les phases travaux, les financements envisageables sur ces projets sont variables suivant l'ambition retenue. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne définit une priorité sur les seuils :

- Effacement ;
- Arasement partiel et aménagement d'ouverture
- Ouverture de barrage et transparence par gestion d'ouvrage
- Aménagement de dispositifs de franchissement ou de rivières de contournement avec obligation d'entretien permanent et de fonctionnement à long terme.

Pour les effacements ou certains arasements partiels, les financements peuvent monter à 90% du montant des travaux. Le projet est d'apporter une participation à hauteur des 10% restants pour un montant maximum de 10 000 € HT.

Pour les aménagements et certains projets d'arasement partiels, les financements envisageables sont de 40% à 50% maximum du montant des travaux. La proposition est d'apporter un financement pour ces travaux à hauteur de maximum 10% du montant pour un montant maximum de 10 000 € HT par ouvrage.

Monsieur DEJOLLAT demande si l'on a une idée du montant des travaux pour les passes à poissons. Les études sur chaque bassin versant ont permis de définir un montant estimatif sur chaque ouvrage qui a été étudié. Ce montant reste à affiner par une étude de faisabilité. Les propriétaires ont reçu les montants estimatifs lors des études.

Pour les autres actions (restauration de la végétation, restauration du lit mineur, aménagement de clôtures et d'abreuvoirs), le SMABCAC ne peut solliciter une participation des propriétaires riverains, les projets seront adaptés aux capacités financières du SMABCAC sur chacun des projets de contrats territoriaux.

Jean-Louis CAMUS lit le projet de délibération qui reprend les éléments présentés ci-dessus et le soumet au vote. Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à la majorité cette délibération. Monsieur Jean-Louis Chézeaux, CdC Brenne Val de Creuse, s'abstient sur ce vote.

## Présentation et Validation du programme de l'Anglin

La parole est ensuite passée à Monsieur Romain FIORE pour présenter le projet de programme d'actions sur le bassin de l'Anglin.

Le projet a été réalisé suite à l'étude menée sur le territoire par le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Anglin depuis 2012. Il a été rédigé pour s'adapter aux modalités du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. D'une durée de 6 ans, le programme proposé ci-dessous, devrait recevoir des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Centre-Val de Loire, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil départemental de la Creuse.

Le programme s'oriente sur 3 volets :

- Un volet de restauration et de valorisation des milieux aquatiques (**volet A**) ;
  - o Actions agricoles ;
  - o Actions sur la morphologie des cours d'eau ;
  - o Actions sur la végétation.
- Un volet retour à la continuité écologique (**Volet B**) ;
  - o Projets d'effacement (enlèvement total) de seuils ;
  - o Projets d'arasement (abaissement partiel) de seuils ;
  - o Projets d'aménagement de seuils
- Un volet sensibilisation, communication et animation (**Volet C**) ;
  - o Communication sur le programme
  - o Suivi de la qualité de l'eau
  - o Animation du contrat

La première année, les actions proposées auront lieu sur l'Abloux et sur l'Anglin (partie médiane et aval). Le montant des actions inscrites à cette première année sont de 204 400 €.

La deuxième année du programme devrait orienter ses actions sur l'Anglin (amont, médian et aval). Les actions importantes sur la continuité écologique seront menées sur 6 seuils ce qui explique un montant de travaux important estimé à près de 549 000 €. Sur les projets d'aménagement, les propriétaires concernés auront une participation financière pour le reste à charge des travaux sur leur ouvrage.

La troisième année concernera l'Abloux, la Sonne et l'Anglin (amont et aval). Cette troisième année est une année importante du programme de travaux avec un investissement prévisionnel de plus de 396 000 €.

Au bout de cette troisième année du contrat territorial, un bilan réalisé en interne permettra de définir l'état d'avancement du contrat territorial et de valider ou non la poursuite du programme d'interventions.

La quatrième année concernera les cours d'eau de la Sonne et de l'Anglin (médian et aval) et établit un programme d'intervention de près de 160 000 €.

La cinquième année du programme de travaux verra une intervention sur l'Anglin (Amont), le Vavret et l'Allemette. Les travaux et les suivis sont proposés pour un montant d'environ 170 000 €.

La sixième et dernière année du programme verra l'étude bilan et éventuellement la programmation d'un nouveau projet sur le bassin versant.

L'ensemble des actions (volets A, B et C) s'établissent pour un montant global de plus d'1,6 millions d'euros. Le programme a été établi afin que les travaux, les suivis, les études et la communication ne dépassent pas en moyenne sur les 6 années un montant de 55 000 € en reste à charge pour le SMABCAC.

Monsieur Michel LEON, Communauté de Communes Marche Occitane-Val d'Anglin, indique que le projet parle des seuils qui sont en mauvais état qui seront effacés mais qu'est qu'il est prévu sur les seuils qui ont été rénovés ? Au niveau des seuils qui sont classés sur les cours d'eau en liste 2, il y a possibilité, pour les propriétaires, de prévoir des aménagements. Pour les ouvrages sur les autres portions de cours d'eau, il n'y a pas d'actions programmées et, à ce jour, pas d'obligations pour les propriétaires.

Monsieur Daniel DEJOLLAT, Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse, demande ce qu'il en est des parties de la Benaize et du Salleron qui n'ont pas été prises en charge dans ce contrat territorial et qu'ils peuvent présenter des risques d'inondation sur le territoire. Le territoire du SMABCAC ne possède qu'une faible portion de ces cours d'eau. Une gestion est menée sur l'amont, il faudra insérer ces portions de cours d'eau sur les projets de territoires portés par les autres structures. Concernant la problématique inondation, le Syndicat devra étudier les risques sur tout son territoire. L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne souhaite mettre en place un projet globalisé sur les territoires actuellement non engagés sur cette thématique sur le bassin de la Creuse.

Monsieur Jean-Louis CHEZEAUX, Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse, pose la question qui avait été soulevée lors d'une réunion organisée par l'EPTB Vienne concernant un problème de qualité de l'eau sur le lagunage d'Azéables à l'amont du bassin versant. La compétence assainissement n'est pas une compétence du SMABCAC. Jean-Louis CAMUS souligne que les données d'assainissement peuvent être obtenues et nous nous attacherons à le faire sur notre territoire.

Romain FIORE précise ensuite le planning d'intervention avec pour objectif la signature du contrat tout début 2021.

Monsieur Dominique HERVO, Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse, souligne qu'il est important d'associer les utilisateurs de canoë-kayak notamment sur l'Anglin ou ces utilisateurs rencontrent des difficultés à cause des arbres tombés. Ces acteurs doivent être associés notamment pour toutes les actions sur les seuils. Jean-Louis CAMUS souligne le potentiel important sur l'Anglin et précise que l'association départementale sera intégrée.

Monsieur Le Président propose de délibérer sur ce projet de Contrat Territorial Anglin. Les membres du Comité Syndical acceptent cette délibération à l'exception de Monsieur Jean-Louis CHEZEAUX de la CdC Brenne-Val de Creuse qui vote contre.

## Point sur les bassins versants de la Creuse et de la Claise

### - Sur le bassin versant de la Creuse

Au niveau de la continuité écologique, le syndicat participe à différents niveaux sur les projets sur Tournon Saint Martin, sur Argenton sur Creuse. Sur les 4 seuils d'Argenton sur Creuse, le SMABCAC a assuré la rédaction du cahier des charges du projet de l'étude. Une réunion récente, à l'initiative de la commune, a permis de regrouper les propriétaires des 4 seuils (Commune, Communauté de Communes et propriétaires privés). Les discussions nécessitent de reprendre partiellement le projet de CCTP notamment sur des données de la précédente étude qui s'avèrent non conformes à la réalité.

Sur les affluents le travail est poursuivi pour proposer des actions cohérentes sur les différents ruisseaux.

### - Sur le bassin versant de la Claise

Deux appels d'offres se sont clôturés le 25 juin. Le premier concerne la cinquième année du programme de travaux. Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offres. Le second concerne l'étude bilan et la définition d'un projet de futur contrat territorial. Là encore deux bureaux d'études ont proposés une offre.

Il conviendra de réunir la Commission d'Appels d'offres pour analyser ces 2 marchés.

## Projet de cotisation 2020

Monsieur le Président rappelle que pour les collectivités qui veulent instaurer la taxe GEMAPI sur leur territoire, elles doivent le faire avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année n-1. La loi finance de 2019 permet aux Communautés de Communes qui ont déjà installées la taxe GEMAPI de délibérer jusqu'au 15 avril de l'année en cours sur le montant à prendre.

Monsieur le Président propose de maintenir le même montant pour 2020 que celui instauré en 2019 et de l'adapter aux variations de la population. Le tableau suivant reprend les montants :

Communauté de Communes / Agglomération	Superficie	Population	représentativité superficie	représentativité population	Représentativité globale	projet cotisation
Brenne Val de Creuse	83338,31	18705	34,14%	33,99%	34,06%	110 975,83 €
Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse	29631,07	16682	12,14%	30,32%	21,23%	69 152,52 €
Marche Occitane Val d'Anglin	51432,69	6998	21,07%	12,72%	16,89%	55 032,62 €
Cœur de Brenne	43533,85	4588	17,83%	8,34%	13,08%	42 628,25 €
Val de l'Indre Brenne	22357,47	3625	9,16%	6,59%	7,87%	25 648,17 €
Châteauroux Métropole	6154,53	2774	2,52%	5,04%	3,78%	12 318,03 €
Monts et Vallée Ouest Creuse	7045,06	1611	2,89%	2,93%	2,91%	9 469,51 €
Chatillonnais en Berry	642,49	45	0,26%	0,08%	0,17%	561,89 €
	244135,47	55028	100,00%	100,00%	100,00%	325 786,83 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le montant de cotisation proposé.

### Projet de règlement intérieur

Les collectivités de plus de 3 500 habitants se doivent de se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent leur installation. Monsieur le Président propose de valider le projet qui a été envoyé à l'ensemble des délégués du SMABCAC. Ce projet reprend des éléments basiques instaurés dans d'autres collectivités. Le nombre de membres de bureaux est proposé et adapté au modèle mis en place cette année au niveau du SMABCAC. La Commission d'Appel d'offres doit se réunir aujourd'hui uniquement pour les marchés publics dont le montant se situe au-dessus des seuils européens (exemple : 5 548 000 € pour les marchés de travaux). Il est proposé dans ce règlement intérieur d'instaurer une commission des marchés à procédure adaptée afin d'aider à la décision le Président dans le choix des entreprises.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le règlement intérieur.

### Indemnité du receveur

Monsieur le Président propose de renouveler l'indemnité de conseil à Monsieur Jean-Philippe VANGAEVEREN, en sa qualité de conseiller financier.

Le Comité Syndical décide de lui allouer l'indemnité de conseil à hauteur de 100%, sous réserve de prestations réalisées.

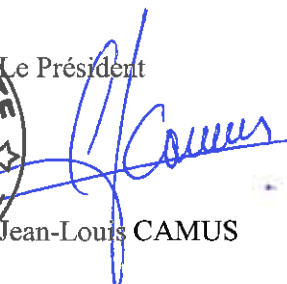
### Délégation du Président

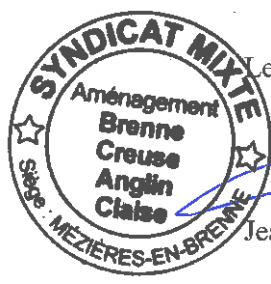
Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des projets et des décisions conséquentes passent par les réunions de bureau et par la décision du Comité Syndical. Il est important toutefois d'avoir une délégation en vue de faciliter le bon fonctionnement du syndicat. Cette délégation ne sera utilisée que dans des cas d'une intervention urgente.

Le Comité Syndical approuve la délibération de délégation au président en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

Monsieur le président remercie les membres présents ainsi que Monsieur Jean-Claude BLIN pour l'accueil dans la Salle des Fêtes d'Eguzon-Chantôme et clôture la séance.

Fait à Mézières en Brenne, le 3 juillet 2019

Le Président  
  
Jean-Louis CAMUS



En annexe : Le diaporama présenté lors de la réunion